

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 15 décembre 2023

**VILLE DE
SAINT-
FLORENTIN**

N° 2023_100

Membres en exercice : 25

Conseillers présents à la séance :
17 + 4 pouvoirs

Date de publication : 18 décembre 2023

Le 15 décembre 2023 à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 07 décembre 2023 dans les formes et délais prévus au Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DELOT, M. MAILLARD
Mme SCHWENTER, M. PARIGOT, Mme SEUVRE,
Mme WILLEMS Mme DELOT, Mme GRUET, M. TIRARD,
Mme ÉTIENNE, M. LEFEVRE, M. BILLET, Mme COUDERT
M. GORNEAU, M. PERREIRA-GONCALVES, M. SERRE,
M. DELECOLLE,

ÉTAIENT EXCUSÉS : Mme ROUSSEAU (pouvoir donné à
Mme GRUET), M. BIOT (pouvoir à M. PARIGOT), Mme BIOT-
FLORIMOND (pouvoir Mme DELOT), M. LECOMPTE
(pouvoir donné à Mme ETIENNE)

ÉTAIENT ABSENTS : M. CAMPOS, Mme GROENTZINGER,
M. LANGLOIS. Mme LANGLOIS-LENTI,

Mme SCHWENTER et M. MAILLARD ont été désignés
secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du
code général des collectivités territoriales.

Objet

***CESSION PARCELLE
Ancienne gendarmerie***

Visas

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des propriétés des personnes publiques,

Vu la délibération n°2022_100 du 8 décembre 2022,

VU la délibération n°2023_064 portant autorisation de signature d'un protocole d'accord avec Mon Logis,

VU le Protocole d'accord signé entre la Commune et Mon Logis le 29 septembre

VU la délibération n°2023_071 du 12 octobre 2023 portant Désaffectation et Déclassement de l'immeuble « Ancienne Gendarmerie »

Exposé des motifs :

CONSIDERANT la résiliation du Bail emphytéotique liant la commune et la CDC habitat ex SNI moyennant le versement d'une indemnité de

CONSIDÉRANT que le déclassement de l'immeuble porté par la délibération n°2023_071 devenue définitive le 12 décembre 2023 après expiration des délais de recours,

CONSIDERANT que la cession de ce bien au profit de Mon logis,

CONSIDÉRANT l'estimation produite par le service des domaines dans son avis n°9464141,

CONSIDERANT le montant de l'indemnité due par la commune à la Caisse des Dépôts et Consignation en cas de résiliation du bail emphytéotique signé en 1999 au 31 décembre 2023,

CONSIDERANT que cette indemnité est fixée à 441 991.62 €

CONSIDERANT que Me MILLARD sera chargé de la rédaction des actes nécessaires à cette cession ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

PRONONCE le déclassement de l'immeuble ancienne Gendarmerie en application de la délibération 2023_071 devenue définitive le 12 décembre 2023,

AUTORISE M. le maire à signer tous les actes relatifs à la résiliation du bail emphytéotique en application de la délibération n°2023_071,

ALIENE l'immeuble « Ancienne Gendarmerie » sis 4 rue Charles Gounod pour un montant de **441 991.62 €** hors taxe et hors frais de notaire au profit de Mon Logis,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à cette cession.

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
A SAINT-FLORENTIN, le 18 décembre 2023

Le Maire, Yves DELOT,

